



SESSION PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2017

L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES EN PAYS DE LA LOIRE

CE QUE DIT LE RAPPORT DU CESER**(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)**

Le rapport est essentiellement centré sur les inégalités entre territoires ruraux et urbains avec le fil rouge : « comment maintenir une densité démographique pour avoir les services qui permettent une qualité de vie acceptable quel que soit son niveau social, son territoire de vie et de travail, et en conséquence, quels services publics et privés et quels écosystèmes sont indispensables pour éviter une régression démographique ? ».

Il fait le choix de questionner la vision de l'aménagement du territoire sous l'angle de l'équilibre des territoires et non de la seule «égalité des territoires».

Il dresse un portrait statistique des inégalités entre les différents territoires de la région, soulignant qu'à côté de territoires bien inscrits dans la dynamique démographique et économique régionale, d'autres sont en retrait ou décalés par rapport à cette dynamique.

Les données étant basées sur les EPCI, les inégalités internes aux territoires, particulièrement fortes en milieu urbain, ne sont pas étudiées de manière approfondie.

Le rapport base ses préconisations sur l'audition en plateau d'acteurs de cinq territoires de la région, ainsi que sur un questionnaire adressé aux EPCI et Conseils de Développement ligériens.

Ces auditions en plateau ont eu le mérite de souligner les préoccupations que la CGT partage en matière d'emploi, de transport, d'étalement urbain, de services publics et au public.

Les préconisations pour la Région sont les suivantes :

- ⇒ exercer pleinement et de manière efficace ses deux principales compétences,
- ⇒ mener à bien l'aménagement numérique ;
- ⇒ prendre en compte la dynamique des intercommunalités et les changements importants en cours ;
- ⇒ mener un processus de contractualisation adapté aux territoires ;
- ⇒ animer et réguler le dialogue entre les territoires ;
- ⇒ proposer une ingénierie « de proximité » adaptée aux territoires et à leurs attentes ;
- ⇒ être plus contraignante sur les questions urbaines, d'étalement urbain et de maîtrise du foncier.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ERIC BACHELOT

La CGT se félicite de la méthode de travail choisie par le CESER : auditions d'experts, auditions de plateaux, sur des territoires ciblés et répartis équitablement sur la région et des enquêtes auprès des EPCI et Conseils de Développement.

L'étude se concentre sur les déséquilibres entre les territoires ruraux et urbains, mais rappelle à juste titre qu'au sein même des territoires urbains, des disparités profondes existent. On y trouve des quartiers urbains en grande difficulté avec, notamment, des inégalités très fortes face au système scolaire. Les décideurs politiques et notamment la Région, ne doivent pas ignorer cette situation. **Il n'y a pas d'un côté des villes riches et des territoires ruraux pauvres, mais des inégalités pérnantes sur l'ensemble du territoire régional.**

L'étude rappelle également l'importance d'agir sur les deux principales compétences de la Région, à savoir les transports et la formation initiale et continue. Les autres compétences, par exemple la santé et la culture, participent également de l'équilibre des territoires.

L'approche liée aux réseaux de collectivités est intéressante mais elle ne doit pas occulter la spécificité de la démocratie française. Ainsi, certaines approches présentées en audition ne répondent peut-être pas aux préoccupations de nos concitoyen-ne-s. **En effet, en France, les droits individuels et collectifs sont garantis par la conception de notre République laïque et indivisible.** Ils forment l'ossature du pacte collectif républicain et participent à l'équilibre de la vie des citoyen-ne-s dans les territoires.

Les dernières réformes territoriales, en particulier la loi NOTRe, conduisent à la réorganisation des territoires. **La CGT considère qu'elles conduisent à la perte des missions de services publics sur le territoire,** notamment en matière d'accès aux soins, à l'éducation, aux services de proximité comme La Poste.

La CGT a déjà souligné dans cette Assemblée que le lieu d'habitation influe sur la poursuite des études ; un rapport de 2016 de l'Education Nationale montrait le lien entre la poursuite d'études générales en lycée et le lieu de scolarisation. Une étude de l'INSEE soulignait en 2012 que les jeunes des Pays de la Loire poursuivent moins souvent et moins longtemps qu'ailleurs en France leurs études, privilégiant les filières technologiques et professionnelles de niveau bac +2. Elle indiquait qu'il pourrait en résulter, à terme, une inadéquation entre les formations suivies et les besoins de qualification du tissu économique régional. **La CGT partage cette inquiétude et souligne l'importance d'offrir sur l'ensemble du territoire un accès à des formations initiales et continues répondant aux besoins des citoyen-ne-s sur le long terme.**

L'équilibre des territoires ne se fera pas par la mise en concurrence des territoires, entre les métropoles et les territoires ruraux. Cela doit s'établir par un plan global de long terme qui soit prescriptible à tous, en évitant les discussions sectorielles et de court terme.

L'action de la Région doit s'inscrire dans des schémas de décentralisation modernes et au-delà de l'égalité des territoires. Elle doit donner à chacun les moyens de

construire et de mettre en œuvre sa stratégie de développement, en coopération avec les autres territoires afin de renforcer les équilibres entre eux. L'élaboration citoyenne, l'association de l'ensemble des composantes de la société civile, notamment les organisations de salarié-e-s, avec les droits et moyens afférents, constituent un impératif démocratique. Le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit s'inscrire dans cette ambition.

Cette étude appelle à des prolongements notamment du fait de la dynamique démographique des Pays de la Loire. La CGT, forte de sa présence sur l'ensemble du territoire, sera force de proposition.

Ces remarques étant faites, nous voterons pour ce rapport en remerciant le rapporteur et le chargé d'étude.

QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION

U2P

Souligne le rôle de l'économie de proximité, de l'artisanat et le fait que cette économie est en danger avec des fermetures quotidiennes de vitrines. Il faut une impulsion régionale à travers les contrats de territoires.

Approuve l'idée de formations adaptées pour répondre aux besoins locaux.

Souligne le fait que 15.000 chefs d'entreprise ont plus de 55 ans.

Confédération Paysanne

Regrette que le rapport n'ait pas plus pris en compte la question agricole. L'agriculture est une activité non délocalisable.

Souligne la problématique des départs en retraite des agriculteurs non remplacés.

URADEL (enseignement catholique)

Le rapport aurait pu faire plus explicitement référence au SPRO décliné sur les 17 territoires de la région, l'orientation ne peut se détacher de la formation.

Représentant de la culture

Souligne le rôle de la culture pour l'équilibre des territoires.

Medef

La Région a les moyens institutionnels pour jouer son rôle, mais elle ne peut agir seule avec une métropole et des EPCI qui montent. L'équilibre se creuse entre pôles urbains et territoires ruraux.

Maurice PERRION, Président de la Commission du Conseil Régional chargé des territoires et de la ruralité

Souligne l'intérêt des contrats de réciprocité urbain rural.

Il faudrait que des salariés en recherche d'emploi puissent créer leurs entreprises.

Il faut s'adapter aux besoins et créer des formations sur place pour que les entreprises trouvent l'emploi adapté.

Lydie BERNARD, Présidente de la Commission du Conseil Régional chargée de l'agriculture

Il faut travailler sur la relation entre l'agriculture et les métropoles et villes intermédiaires.

VOTES : L'étude a été adoptée par 87 voix pour (unanimité des votant-e-s)

Conseillère et conseillers CGT ayant travaillé sur l'étude : Francine DESNOS, Eric BACHELOT, Yvic KERGROAC'H.